



CERCLE DES ANCIENS DU COLLEGE ST JOSEPH ELIKYA

Avenue Isiro n°1

KINSHASA – GOMBE

Devise : FRATERNITE-UNITE-SOLIDARITE

Contacts : 0829902492 – 0998845688

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur du Cercle des anciens du collège Saint Joseph/Elikya nouvellement installé s'est réuni pour la première fois sous la conduite de son Président, Mr Alain MUTOMBO ce 16 janvier 2022 à son siège social au Collège Saint Joseph/Elikya .

A l'ordre du jour trois grands points y ont été inscrits à savoir :

1. Mot de bienvenue et présentation des membres du comité directeur nommés par le Président ;
2. Echange sur les modalités du fonctionnement du comité directeur :
 - a. Job description et tâches des membres du Comité directeur
 - b. Liste d'activités
 - c. Type d'activités
 - d. Projets pour le collège
 - e. Projets pour le CAC
 - f. Planning annuel des dates
3. Divers :
 - a. Interpellation judiciaire du caciple Pathy Joseph LENDO
 - b. Etat des lieux de la caisse et le rapport MOORAT sur la récupération des actifs du CAC.

I. Mot de bienvenue

Après son élection par l'Assemblée générale ,le Président du Comité Directeur du Cercle des Anciens du Collège Saint Joseph/Elikya, le **Caciple Alain Mutombo** a convoqué la première réunion du Comité Directeur qu'il a constitué selon ses prérogatives tirées des Statuts de l'Association. Après une brève prière selon la

tradition catholique ,le Président a commencé par souhaiter la bienvenue à l'assistance et à demander à chaque participant à la réunion de décliner son identité, sa promotion au Collège et ses occupations professionnelles actuelles. Il s'est avéré que selon son esprit fédérateur du Président, toutes les promotions ou les générations se sont retrouvées dans ce comité.

Le Président a repris la parole pour faire des recommandations sur les modalités de fonctionnement du comité comprenant :

1. La tenue régulière des réunions tout en privilégiant le numérique. Le Président a insisté sur la disponibilité aux membres du comité directeur, facteur majeur pour le bon fonctionnement du groupe.
2. Les membres du comité directeur ont préconisé la mise à la disposition du règlement intérieur pour se conformer aux valeurs fondamentales chrétiennes spécifiques du CAC selon un esprit d'abnégation et de respect mutuel .

De ce fait, l'assemblée de commun accord a confié au caciple Me Benjamin Ilumbe la responsabilité de rédiger le règlement intérieur qui sera soumis à la validation par le comité.

.

.

II. Echange sur les modalités du fonctionnement du comité directeur

- a. L'organigramme du comité directeur prévoit 10 postes institués par les statuts et règlement intérieur. Les caciples Robert MBAY et Benjamin ILUMBE ont la charge de balancer ces documents dans le groupe WhatsApp. L'assemblée a adopté à l'unanimité l'option de réviser les statuts à la longue pour faire les adapter aux réalités du job description. Une commission ad hoc sera instituée dans ce sens pour travailler sur la révision des textes.
- b. Dorénavant les réunions du comité directeur se tiendront chaque 3^e dimanche du mois. Hormis ces rencontres, deux réunions extraordinaires (assemblée générale) sont prévues dans le calendrier proposé par le Président et adopté par le comité directeur : 17 Juillet et le 18 Décembre.
- c. La liste des activités du CAC sera envoyée dans les adresses électroniques de chaque membre du comité directeur pour amendement.
- d. En ce qui concerne les projets pour le Collège , le comité a jugé bon unanimement de rencontrer l'Abbé Préfet du Collège sur rendez-vous selon sa

disponibilité et convenance pour connaître les besoins réels du Collège Elikya . Le CAC va s'investir pour y répondre selon ses moyens.

e. En plus des projets proposés par le Président ,les caciples membres du comité directeur ont ajouté quelques-uns entre autres :

1. La création d'une base de données et le site Web : Une commission ad hoc sera mise en place sous la direction du Professeur Aimé MBOBI pour recueillir, analyser et mettre à la disposition du comité directeur les informations nécessaires pour l'épanouissement du CAC ;

2. La révision des statuts et Règlement intérieur : une commission ad hoc sera instituée et le comité a désigné Me Marcellin LUKUSA pour la conduire.

Tenant compte de l'ampleur des tâches, il a été retenu que chaque membre du comité puisse élaborer son état de besoin à présenter au Président du Comité directeur .

Quelques recommandations ont été formulées pour le bon fonctionnement du groupe :

- Identifier tous les sites du CAC ;
- La clef doit être mise à la disposition du Président pour contrôler tout le monde ;
- Il faudra procurer au comité du CAC un numéro de téléphone spécial ;
- Lors de la rencontre avec l'Abbé Préfet, il faudra appuyer l'idée de doter le CAC d'un local qui servira de bureau au collège ;
- Le Vice-Président a promis d'apporter un modèle de fichier de caisse pour suivre la situation de la caisse.

f. Pour le planning, il a été retenu ce qui suit :

- Les dates des réunions doivent être arrêtées ;
- La conférence sur la covid-19 reste à confirmer ;
- Le jumelage de deux grandes activités (échange des vœux et la remise du prix Père Raphaël de la Kethulle) fixé pour ce 19 Mars ;

III. Divers

1. Pour le cas de l'arrestation et libération du caciple Pathy LENDO :

Le CAC doit exprimer sa désapprobation pour la procédure illégale d'arrestation du caciple Pathy LENDO relayée par les dont les médias ont mettant en cause le principe de présomption d'innocence. Un communiqué de presse affichant clairement le soutien du CAC envers le Caciple Pathy Lendo sera diffusé à travers les vois autorisées existantes pour fustiger cette situation d'humiliation dont il est victime.

2. Etat des lieux :

- Le Caciple Guillaume MOORAT, conseiller au Comité Directeur a présenté le rapport de sa mission de récupération des biens du CAC détenus par le Vice-Président sortant .En effet, Dans son rapport, il a récupéré les biens suivants :
 - 1 Portable computer (PC) et son chargeur,
 - 1 Cachet sans tampon ;
 - 1 appareil photo sans son chargeur

Aucun document légal ou administratif (F92) n'a été récupéré pendant le Vice-Président C. YENGO a reconnu qu'il a une dette de 100 Dollars américains (USD). Relatif à l'organisation des activités du CAC, le Président a tenu à préciser que celles-ci doivent être au préalable annoncées au Préfet qui est l'aumônier du CAC.

Amorçant le rapport financier, le comité a constaté ce qui suit :

- Les débiteurs n'ont pas signé un acte de reconnaissance de dettes. De ce fait, ils doivent être interpellés pour un engagement ferme de remboursement en leur adressant un courrier avec courtoisie ;
- La caisse n'a que 715\$ par contre le montant des dettes s'élève à 800\$ dont les débiteurs identifiés doivent honorer leur engagement. Une option a été levée ;
- Pour les échanges des vœux qui devaient avoir lieu l'année passée : 603\$ ont été encaissés et dont le rapport doit être présenté lors de la prochaine réunion ou bien dans le groupe ;

Les membres du comité directeur ont levé l'option de l'ouverture d'un compte bancaire à l'IFOD, banque de la CENCO qui offre plus d'intérêt par rapport aux autres banques ;

Le montant de cotisation mensuelle reste fixé à 5\$ (USD) pour les caciples travailleurs et 1.000Fc pour les caciples travailleurs.

La réunion a débuté à 13h30' et a pris fin à 15h15'. 8 membres sur 13 ont pris part à cette première réunion.

Zagor MUKOKO – SANDA Grégoire

SECRETAIRE

